



Garde alternée/partage prestations sociales/JAF

Par **SamPirate**, le **03/10/2019** à **17:31**

Bonjour,

Je suis en cours de séparation, nous avons 2 enfants et sommes pacés.

Nous sommes d'accord pour une garde alternée et pour partager les allocations familiales, ça c'est officiel auprès de la CAF donc OK.

Par contre on doit rattacher les enfants à l'un des 2 parents et donc seulement l'un des 2 percevra les APL et la prime d'activité (pas possible de séparer auprès de la CAF). Nous sommes d'accord tous les 2 pour partager également ces 2 prestations quelque soit avec qui seront rattachés les enfants. Les paroles c'est bien mais moi j'aimerais que ce soit contractualisé pour protéger les 2 parents, est-il possible d'acter cela quelque part, auprès du JAF par exemple ?